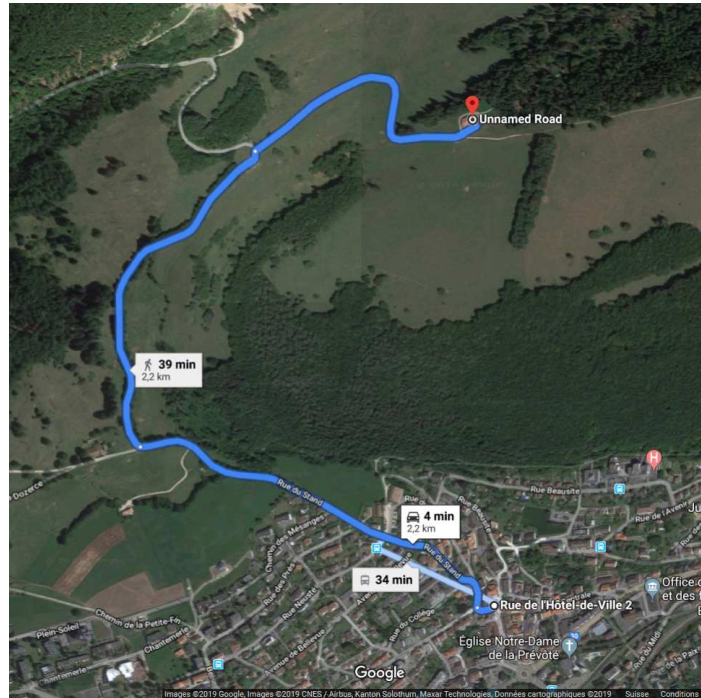


## Consignes à respecter

- ◇ L'eau n'est pas potable, veuillez la bouillir pour la consommer.
- ◇ L'utilisation de grils et de barbecues se font uniquement à l'extérieur.
- ◇ Tous types de chauffage électrique sont interdits.
- ◇ La mise en fonction du chauffe-eau s'effectue en pressant sur l'interrupteur situé à proximité du chauffe-eau dans le local WC. Il fonctionnera durant 12h00.

### Au départ

- ◇ Nettoyer la cuisine et le plan de travail.
- ◇ Nettoyer le réfrigérateur et la cuisinière si ils ont été utilisés.
- ◇ Nettoyer les tables et bancs et les replacer.
- ◇ Balayer le sol.
- ◇ Rendre les WC et le lavabo propres.
- ◇ Débrancher les appareils électriques.
- ◇ Emporter vos poubelles et verres vides.
- ◇ En partant, vérifier que toutes les portes et fenêtres soient bien fermées.



### Accès

L'accès en véhicule est autorisé pour le responsable et ses invités. **Les cléders doivent être impérativement refermés.**

Personne de contact en cas de problèmes :  
Gobat David tél. 079 250 44 11

Hôtel-de-Ville 1  
2740 Moutier

Tél. 032 493 11 16  
Messagerie : [bourgeoisie.moutier@bluewin.ch](mailto:bourgeoisie.moutier@bluewin.ch)



Commune Bourgeoise de Moutier

## Règlement d'utilisation



Loge des Golats

## Règlement d'utilisation de la loge des Golats

La loge des Golats peut être mise à disposition des sociétés, associations, groupements et familles, au tarif fixé par le conseil de bourgeoisie de Moutier. Le responsable devra toutefois être bourgeois de Moutier.

### Réservation

La réservation s'effectuera au plus tôt dans le courant du mois de janvier précédent. Aucune réservation ne sera prise en compte d'année en année. La période d'utilisation de la loge est du 15 avril au 30 septembre.

### Responsable

La personne dont le nom figure sur la fiche de réservation est considérée comme responsable. A ce titre, il doit être majeur et répond personnellement des dégâts éventuels.

### Utilisation

Le responsable doit veiller à ce que :

- ◇ Aucun dommage ne soit causé au pâturage et à la forêt.
- ◇ Les fumeurs utilisent des cendriers à l'intérieur et à l'extérieur de la loge.
- ◇ Tous les détritiques et bouteilles vides doivent être emportés par le responsable (sacs à poubelle taxés pas mis à disposition).
- ◇ Les fenêtres, rideaux et portes soient fermés au moment de quitter la loge.

### Nettoyage

Le nettoyage de la loge et des abords immédiats incombent au responsable. Les locaux doivent être débarrassés et nettoyés au départ du responsable. Par nettoyage, il faut entendre le balayage, nettoyage des WC et de la cuisine. Les tables et les bancs sont propres et remis dans la disposition initiale.

### Dommmages

Le responsable signale immédiatement et spontanément tout dommage à la loge et à ses installations à la personne de contact figurant sur ce dépliant.

### Clé de la loge

La clé permettant l'accès à la loge doit être retirée au bureau de bourgeoisie durant les heures d'ouverture, soit le mardi de 14h00 à 17h00 et jeudi de 8h00 à 11h00. Une caution entre fr. 50.- et fr. 300.- sera demandée et sera remboursée à la restitution de la clé.

### Engagement

Le responsable s'engage, par sa signature, à respecter les conditions du présent règlement.

Ainsi fait à Moutier, le 21 octobre 2019

Commune bourgeoisie Moutier

Le Président : La secrétaire :

D. Gobat

O. Rebetez



La loge des Golats peut accueillir 80 personnes.

## Bulletin de réservation

Ayant pris connaissance du règlement d'utilisation de la loge des Golats, je suis intéressé à réserver la loge.

### Manifestation organisée :

Participation aux frais d'électricité, de gaz et d'entretien

Caution

Jour réservé : Occupation de à

Nom

Adresse

Téléphone/mobile/e-mail

Moutier, le

Signature

### Quittance

Fr.

Reçu de \_\_\_\_\_ la somme de

Fr.

Pour la participation aux frais d'électricité, de gaz et d'entretien.

Moutier, le

Commune bourgeoisie Moutier